

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 17 AVRIL 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril à 17h04, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 39/1887 :

Ligne Paradis : Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 24 11 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition des biens cadastrés DE n°375 - n°380 - n°381 - n°382 - n°383 - n°384

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. TAN Willy (par Madame Sabrina TIONOHOUE), KHELIF David (par Madame Béatrice SIGISMEAU), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), VAYABOURY Jean Patrick (Madame GUIEN Marie Claire), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphan DIJOUX).

ABSENTS :

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 avril 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 11 avril 2025.



Le Maire

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974 2 974 016 2655047 39 1887-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

Affaire n°39/1887 : Ligne Paradis : Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 24 11 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition des biens cadastrés DE n°375 - n°380 - n°381 - n°382 - n°383 - n°384.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée, les missions de l'Établissement Public Foncier de la Réunion (E.P.F. Réunion – adresse : 7 rue André Lardy, La Mare 97438 Sainte Marie) qui réalise des acquisitions foncières pour le compte de ses membres ou de toute personne publique pour la constitution de réserves foncières destinées à la réalisation des équipements publics ou des opérations d'aménagement.

Dans le cadre des portages fonciers et financiers de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR), le Maire soumet à l'Assemblée la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 24 11 entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPF Réunion ainsi que l'annexe financière annexée, dont les principaux termes sont ci-dessous désignés.

Bien concerné par l'acquisition :

Section	Superficie cadastrale	Adresse du bien
DE n°375 – n°380 – n°381 – n°382 – n°383 – n°384	16 725 m ²	Chemin Esther (97410)

- Zonage Eco PLU approuvé : Ug (80%) / N (20%)
- Situation au PPR(s) : Interdiction (17%) / Prescription (4%)
- Servitudes publiques ou conventionnelles :
 - . Servitude Monuments Historiques : sans objet
 - . Emplacement réservé :
 - o ER n°204 ouvrage hydraulique de rétention
 - o ER n°212 réalisation d'une voie de liaison d'une emprise de 6 mètres
 - . Servitude Département/Irrigation : canalisation SAPHIR
 - . Servitude conventionnelle : sans objet
- Propriétaire : Mr Henri Abel ESTHER
- Nature du bien : terrain en nature de friche arborée encombré de ruines (à démolir)
- Etat d'occupation : réputé libre de toute location ou occupation

Prix d'achat du terrain par l'EPFR : 1 757 000 € HT

Destination du bien : Réserve Foncière dans le cadre de la structuration du quartier de la Ligne

Paradis

Modalités de portage et de rétrocession (cf. Annexe 1 de la Convention sus-mentionnée)

- . Durée de portage : 15 ans à compter de l'acquisition par l'E.P.F Réunion
- . Différé de règlement : 4 ans
- . Nombre d'échéances : 12 échéances annuelles
- . Taux de portage : 0.75 % par an
- . Coût d'intervention de l'EPFR : néant

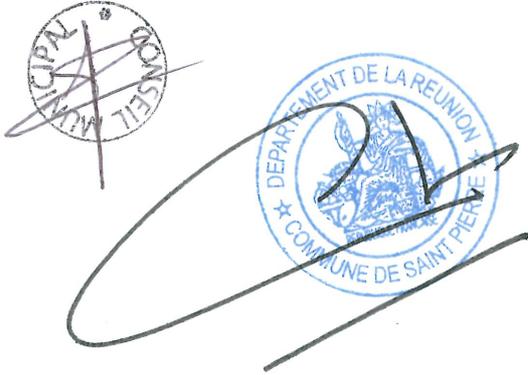
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• D'APPROUVER la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 24 11 entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR).

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250417-39-1887-DE
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

• DE L'AUTORISER à SIGNER toutes pièces liées à cette affaire, notamment la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 24 11 ainsi que l'annexe financière ci annexées, et par ailleurs l'acte de rétrocession à la Commune de Saint-Pierre à l'issue du portage foncier et financier.

P/EXTRAIT CONFORME,



Le Maire

David LORION